

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **11 janvier 2010**, à 19 h 30 à la salle municipale située au 1207, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers(ères) : Claude Lebel, Douglas Beard, Ginette Bouchard, Martin Chainey, Louis Lachapelle et Gilles Choquette.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2010-01-001

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR
11 JANVIER 2010, 19 H 30

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7, 14 ET 21 DÉCEMBRE 2009**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois de décembre 2009
 - 5.2 Autorisation de dépenses
 - A) Remboursement frais déplacement : élu municipal
 - B) FQM : formation «Nouveau élus, partez du bon pied» et «Rôles et responsabilités des élus 1 et 2»
 - C) AFEAS : aide financière conférence «La passion selon Marcel»
6. **RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Avis de motion pour l'adoption du règlement No.463-2 modifiant les règlements No.463 et 463-1 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils
7. **DOSSIERS EN COURS**
 - 7.1 Renouvellement contrat service logiciel Sygem
 - 7.2 Financement des centres d'urgences 9-1-1
 - 7.3 Centre Eugène-Caillé
 - 7.4 Presbytère et maison du sacristain
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 8.1 Nomination maire suppléant pour l'année 2010
 - 8.2 Indexation rémunération des élus municipaux
 - 8.3 Conditions de travail des employés
 - 8.4 Projet SADC
 - 8.5 Dépenses incompressibles
 - 8.6 Nomination pompier volontaire
 - 8.7 Tarification 2010 pour entraide incendie
 - 8.8 Facturation quote-part incendie
 - 8.9 Véhicule premier répondant
 - 8.10 Facturation entretien signalisation
 - 8.11 Reddition de comptes 2009 : programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 8.12 Nomination vérificateur externe : reddition de compte 2009 programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 8.13 Nomination vérificateur externe : reddition de comptes programme de la taxe sur l'essence 2007-2009
 - 8.14 Indexation des droits municipaux : carrière / sablière
 - 8.15 Nomination CCU : président et vice-président
 - 8.16 Dérogation mineure : 713 rue Bibeau
9. **VARIA**
 - 9.1 Demande citoyen : déneigement 2e Avenue
 - 9.2 Recycl-Québec : aucune compétence, partielle ou totale
10. **RAPPORTS DIVERS**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7, 14 ET 21 DÉCEMBRE 2009

2010-01-002

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux du 7, 14 et 21 décembre, tel que rédigés.

Adoptée.

4. CORRESPONDANCES

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue a été transmise aux conseillers(ères).

5. TRÉSORERIE

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2009

2010-01-003

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de DÉCEMBRE 2009 soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière soit accepté tel que présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>175 238,50 \$</u>
Taxes	12 399,31 \$
Protection incendie	3 248,23 \$
Permis	30,00 \$
Imposition carrières / sablières	74 515,61 \$
Subvention	84 232,36 \$
Autres revenus	812,99 \$
<u>Dépenses</u>	<u>184 567,65 \$</u>
Traitement des élus	10 373,18 \$
Rémunération régulière	12 384,23 \$
Rémunération incendie	5 255,14 \$
Factures déjà payées	31 506,41 \$
Factures à payer	125 048,69 \$

Adoptée.

5.2 AUTORISATION DE DÉPENSES

A) REMBOURSEMENT FRAIS DÉPLACEMENT : ÉLU MUNICIPAL

2010-01-004

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de rembourser le conseiller Martin Chainey au montant de 181,44 \$ pour des frais de déplacement à Joliette et Terrebonne, ainsi que les frais pour le traversier dans le cadre de recherche d'informations pour l'acquisition d'un véhicule incendie.

Adoptée.

B) FQM : FORMATION «NOUVEAUX ÉLUS, PARTEZ DU BON PIED» ET «RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS 1 ET 2»

2010-01-005

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire les élus municipaux, Joëlle Cardonne, Claude Lebel, Louis Lachapelle et Gilles Choquette à la formation «Nouveaux élus, partez du bon pied!» offerte par la FQM. Le tout, conditionnellement à ce que les dates retenues par la FQM conviennent à l'horaire des participants.

QUE Louis Lachapelle, Gilles Choquette et Claude Lebel seront inscrits à la formation «Rôles et responsabilités des élus, module 1» le 23 février prochain à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, au coût de 260,00 \$ plus les taxes applicables pour chaque inscription.

QUE Louis Lachapelle et Gilles Choquette seront inscrits à la formation «Rôles et responsabilités des élus, module 2» le 31 mars prochain à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, au coût de 260,00 \$ plus les taxes applicables. Claude Lebel sera également inscrit advenant la situation où la date pour la formation «Nouveaux élus, partez du bon pied!» ne soit pas encore établie.

QUE les frais de déplacement et de repas leurs seront remboursés au tarif en vigueur.

Adoptée.

C) AFEAS : AIDE FINANCIÈRE CONFÉRENCE «LA PASSION SELON MARCEL»

CONSIDÉRANT la politique de subventions octroyées par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux critères de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

2010-01-006

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de verser une aide financière au montant de 300,00 \$ à l'AFÉAS de Saint-Félix pour la conférence du samedi 23 janvier 2010 intitulée «La passion selon Marcel».

Que l'aide financière sera versée suite à la réception d'un rapport d'activité et des pièces justificatives prouvant la réalisation de l'activité en question.

Adoptée.

6. RÈGLEMENTS

6.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT No.463-2 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS No.463 ET 463-1 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS

Un avis de motion est donné par le conseiller LOUIS LACHAPELLE pour l'adoption prochaine du Règlement No.463-2 modifiant les Règlements No.463 et 463-1 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils. Le dit règlement portera sur la modification de la restriction de la circulation lourde.

7. DOSSIERS EN COURS

7.1 RENOUELEMENT CONTRAT SERVICE LOGICIEL SYGEM

2010-01-007

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat annuel de service avec la compagnie Infotech, fournisseur de logiciels municipaux, au coût de 3 435,00 \$ plus les taxes applicables. La mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisées à signer ledit contrat.

Adoptée.

7.2 FINANCEMENT DES CENTRE D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244-73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

EN CONSÉQUENCE,

2010-01-008

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgences 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renault, Québec, G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

Adoptée.

7.3 CENTRE EUGÈNE-CAILLÉ

CONSIDÉRANT la correspondance de Loisirs Kingsey inc. faisant référence à la rencontre du 17 août 2009 à l'effet de céder leurs infrastructures à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

EN CONSÉQUENCE,

2010-01-009

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de transmettre, à Loisirs Kingsey inc. pour signature, un projet de promesse de cession d'infrastructures en faveur de la Municipalité.

QUE, suite à la signature de la dite promesse par les parties, un inventaire des biens mobiliers du Centre Eugène Caillé sera effectué par un représentant de la Municipalité et un représentant de Loisirs Kingsey inc.

Que la municipalité engagera, à ses frais, Me Marc-André Joyal notaire, afin de conclure la cession.

Que la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisées à signer tous les documents donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

7.4 PRESBYTÈRE ET MAISON DU SACRISTAIN

Les conseillers municipaux, Ginette Bouchard, Claude Lebel et Louis Lachapelle, sont mandatés pour analyser la proposition de la Fabrique relative à la cession du presbytère et de la maison du sacristain à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey afin de faire des recommandations, au plus tard le 31 janvier 2010, au conseil municipal.

Adoptée.

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2010

2010-01-010

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer les conseillers suivants à titre de maire suppléant, pour une période de quatre (4) mois chacun, soit :

- GILLES CHOQUETTE pour les mois de janvier à avril 2010;
- CLAUDE LEBEL pour les mois de mai à août 2010;
- LOUIS LACHAPELLE pour les mois de septembre à décembre 2010;

Que la présente résolution soit transmise à la MRC de Drummond pour l'informer que les maires suppléants agiront également comme substitut du maire au conseil de la MRC conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale dans les municipalités.

Adoptée.

8.2 INDEXATION RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le règlement No. 511 relatif au traitement des élus prévoit une indexation de la rémunération pour chaque exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE l'IPC pour le Canada applicable est de 1,2%;

EN CONSÉQUENCE,

2010-01-011

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'établir la rémunération comme suit :

	Salaire	Allocation dépenses
Maire	9 343,18 \$	4 671,59 \$
Conseillers	3 114,39 \$	1 557,20 \$

Adoptée.

8.3 CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

2010-01-012

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les ententes individuelles conclues avec chacun des employés concernant leurs conditions de travail et leur rémunération pour l'année 2010. Les dites ententes seront versées dans les dossiers respectifs des employés.

Que la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisées à signer les ententes individuelles avec chacun des employés.

Adoptée.

8.4 PROJET SADC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir Internet haute vitesse sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet est admissible à l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme d'activités en développement local offert par la SADC;

EN CONSÉQUENCE;

2010-01-013

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de présenter le projet «Internet haute vitesse» afin de se prévaloir de la subvention disponible qui consiste à un montant de 50% des frais engagés.

QUE la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisées à signer tous les documents donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

8.5 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

2010-01-014

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la direction générale de la municipalité à payer les dépenses incompressibles et à affecter les postes budgétaires ci-après mentionnés, sur réception des factures ou à l'échéance de leur paiement, soit :

- Rémunération et allocations de dépenses du maire et des conseillers;
- Rémunération des employés municipaux;
- Rémunération des pompiers volontaires;
- Retenues sur les salaires à verser aux gouvernements;
- Frais de poste;
- Téléphone (Bell Canada et Bell Mobilité);
- Internet (Bell Canada et Câblvision Warwick);
- Hydro-Québec;
- Crédits de taxes;
- Tout montant dû suite à l'octroi d'un contrat.

Adoptée.

8.6 NOMINATION POMPIER VOLONTAIRE

2010-01-015 Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'engager Monsieur Joël Perron à titre de pompier volontaire pour le Service incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée.

8.7 TARIFICATION 2010 POUR ENTRAIDE INCENDIE

CONSIDÉRANT l'entente avec nos municipalités voisines en matière d'entraide en service de sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE,

2010-01-016 Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le tarif applicable pour la main d'œuvre incluant l'allocation de salaire horaire et les bénéfices marginaux selon les conditions de travail en vigueur est de 29,42 \$ pour le directeur du service incendie, de 22,93 \$ pour les officiers et de 21,76 \$ pour les pompiers volontaires.

Adoptée.

8.8 FACTURATION QUOTE-PART INCENDIE

2010-01-017 Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la facturation pour les quotes-parts incendie suivantes :

- Danville 2 000,00 \$
- Saint-Lucien 38 198,45 \$

Adoptée.

8.9 VÉHICULE PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire l'acquisition d'un véhicule pour le service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du dossier ont repéré un véhicule correspondant aux besoins des premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE,

2010-01-018 Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY

Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de faire l'acquisition du véhicule Ford E-350 powerstroke Diesel ambulance, 2001 (1FDSS34F11HA60144) au coût de 15 000,00 \$ et ce, conditionnellement à qu'il n'y ait aucun lien sur ledit véhicule;

QUE la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisées à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de ce véhicule.

Adoptée.

8.10 FACTURATION ENTRETIEN SIGNALISATION

2010-01-019

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la facturation pour l'entretien des panneaux de signalisation, ci-après mentionnés :

- Auberge de santé Claire Lamarche 350,00 \$
- Camping Lac aux Bouleaux 250,00 \$

Adoptée.

8.11 REDDITION DE COMPTE 2009 : PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 298 088,00 \$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2009;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B dûment complétée;

EN CONSÉQUENCE,

2010-01-020

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

8.12 NOMINATION VÉRIFICATEUR EXTERNE : REDDITION DE COMPTE 2009 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

2010-01-021

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer Samson Bélair / Deloitte & Touche, S.E.N.C.R.L. vérificateur externe pour la reddition de compte 2009 du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée.

8.13 NOMINATION VÉRIFICATEUR EXTERNE : REDDITION DE COMPTE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE 2007-2009

2010-01-022

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer Samson Bélair / Deloitte & Touche, S.E.N.C.R.L. vérificateur externe pour la reddition de compte du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ).

Adoptée.

8.14 INDEXATION DES DROITS MUNICIPAUX : CARRIÈRE / SABLÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 552, relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, prévoit que le montant du droit payable par tonne métrique sera indexé annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage ainsi que le montant applicable sont publiés annuellement à *la Gazette officielle du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

2010-01-023

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que pour l'année 2010, le droit payable par tonne métrique pour toutes substances assujetties en vertu du règlement numéro 552 est fixé à 0,51 \$, conformément à la publication des tarifs 2010 à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée.

8.15 NOMINATION CCU : PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT

2010-01-024

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer Madame Nicole Lebeau-Côté présidente et Monsieur Pierre Gauthier vice-président du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2010, tel que prévu au règlement numéro 537.

Adoptée.

8.16 DÉROGATION MINEURE : 713 RUE BIBEAU

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 713, rue Bibeau (lot 18B-2 rang 6, Canton de Kingsey), à l'effet de régulariser la marge de recul arrière du bâtiment principal et du bâtiment accessoire (remise) ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a respecté toutes les conditions exigées par le *Règlement 524 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes*;

CONSIDÉRANT l'étude faite par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE toutes les formalités requises ont été accomplies;

EN CONSÉQUENCE,

2010-01-025

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure pour le bâtiment principal ainsi que le bâtiment accessoire (remise) situé au 713, rue Bibeau.

	Marge minimum prescrite au règlement de zonage	Marge réelle acceptée
Résidence	Avant 9 mètres	6,85 mètres
	Latérale donnant sur une rue 9 mètres	2,57 mètres
	Arrière 6 mètres	5,05 mètres

Bâtiment accessoire	Arrière	1 mètre	0,36 mètre
--------------------------------	---------	---------	------------

Adoptée, 5 pour 1 contre.

9. VARIA

9.1 DEMANDE CITOYEN : DÉNEIGEMENT 2E AVENUE

2010-01-026

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de reporter ce sujet à une prochaine séance pour complément d'information.

Adoptée.

9.1 RECYCL-QUÉBEC : AUCUNE COMPÉTENCE, PARTIELLE OU TOTALE

2010-01-027

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey reconnaît que la Régie du Bas Saint-François a compétence totale en ce qui a trait au régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour les années 2007-2008.

Adoptée.

10. RAPPORTS DIVERS

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu sur leurs comités respectifs.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2010-01-028

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 40.

Adoptée.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.